



CC Ventoux Sud (Siren : 200035723)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sault
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Max RASPAIL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Quartier Mougne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84390 SAULT
Téléphone	04 90 64 15 29
Fax	
Courriel	accueilsault@ccvs84.fr // accueilmormoiron@ccvs84.fr
Site internet	www.ccvs84.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 564
Densité moyenne	23,67

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Aurel (218400059)	213
84	Blauvac (218400182)	528
26	Ferrassières (212601355)	131
84	Malemort-du-Comtat (218400703)	1 774
84	Méthamis (218400752)	431
84	Monieux (218400794)	350
84	Mormoiron (218400828)	1 932
84	Saint-Christol (218401073)	1 351
84	Saint-Trinit (218401206)	124
84	Sault (218401230)	1 394
84	Villes-sur-Auzon (218401487)	1 336

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <p><i>Exercer en commun pour l'ensemble des collectivités membres les droits relatifs à la production, au transport et à la distribution de l'électricité; organiser en commun les services qui incombent aux collectivités membres pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de leurs distributions d'électricité; s'intéresser et participer à toutes activités touchant à l'électricité NB : ne sont pas transférés les travaux et la gestion du réseau d'éclairage public</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>1/ Collecte, transport, élimination ou valorisation des déchets des ménages et assimilés, des encombrants et des monstres. 2/ Aménagement, entretien et exploitation de tout site participant au développement du tri sélectif 3/ Création, entretien et exploitation des déchetteries</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <p><i>Alinéas 1,2,5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement : - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau - Défense contre les inondations et contre la mer - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres actions environnementales <p><i>Alinéas 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement : - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique</i></p>

Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'équipement local de proximité et soutien aux activités commerciales développement dans les domaines agricole, commercial, artisanal et tertiaire 3/ Aide au développement et maintien des réseaux et infrastructures de télécommunication 4/ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles 1/ Mise en place et gestion d'actions et de services d'interventions en milieu scolaire
- Activités sportives 1/ Mise en place et gestion d'actions et de services d'interventions en milieu scolaire
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - Participation et élaboration au Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de l'Arc Comtat Ventoux
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme 1/ Aménagement et gestion de structures d'hébergements intercommunaux, mise en place et gestion d'informations touristiques, mise en place et perception de la taxe de séjour.
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres 1) Electrification : - exercer en commune pour l'ensemble des collectivités membres, les droits résultant des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport et à la distribution d'électricité, ainsi que toutes les attributions des collectivités adhérentes relatives au service public de l'électricité. - organiser en commune les services qui incombent aux collectivités membres pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de leurs distributions d'électricité. - s'intéresser et participer le cas échéant dans le cadre des lois et règlements en vigueur à toutes activités touchant à l'électricité et à son utilisation - ne seront pas transférées à la Communauté et resteront dans les attributions dévolues au conseil municipal et au maire de chaque commune membre les travaux et la gestion du réseau d'éclairage public 2) Aide aux communes en faveur du maintien des services publics

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	SI pour aménagement de la Nesque (200075737)	SM fermé	18 262
84	SM de l'Ouvèze Provençale (SMOP) (200044402)	SM fermé	68 372
84	SM d'électrification Vauclusien (200035913)	SM fermé	302 761
26	Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (énergie SDED) (252601026)	SM fermé	547 882

84	EPAGE du Sud-Ouest du mont Ventoux (258401439)	SM fermé	83 396
84	SM ramassage et traitement ordures ménagères de la région d'Apt (SIRTOM d'Apt) (258402510)	SM fermé	47 583
84	SM d'aménagement et d'équipement du mont Ventoux (SMAEMV) (258400019)	SM ouvert	95 804
84	SM Comtat Ventoux (258403195)	SM fermé	80 717

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)